

**Direction :** Théâtre et Orchestre du Capitole  
**Service :**  
**Convocation de la part de :** M. le Maire-Président

## Compte-rendu

**Objet :** Prison St-Michel

**Date :** jeudi 09 mars 2017

**Heure :** de 18:00 à 19:30

**Lieu :** Hôtel de ville

**Rédacteur :** Janine MACCA, Théâtre et Orchestre du Capitole

**Visa**

### Participants :

Stéphane DAGUIN	Secrétaire Général de la Préfecture
Eric RADOVITCH	Architecte des Bâtiments de France
Jean-Luc MOUDENC	Président de Toulouse-Métropole - Maire de Toulouse-Métropole
Annette LAIGNEAU	Vice-Présidente TM- Déléguée à l'Urbanisme et aux projets urbains
Francis GRASS	Président Commission Culture TM – Adjoint au Maire Délégué à la Culture
Marie DEQUE	Vice-Présidente Commission Culture TM déléguée au Théâtre/Orchestre du Capitole – Conseillère Municipale Déléguée aux musiques
Jean-Baptiste de SCORAILLE	Conseiller Municipal Délégué
Sophia BELKACEM-GONZALEZ	Conseillère Municipale Déléguée – Maire de Quartier
DE CANALES	
Antoine RENAULD	Directeur de Cabinet
Jacques ROSEN	Directeur Délégation à l'Aménagement
Clémence RADOVITCH	Délégation à l'Aménagement
Janine MACCA	Administratrice Générale Théâtre/Orchestre National du Capitole
Thierry d'ARGOUBET	Délégué Général Orchestre National du Capitole
Florent WAEGHEMAEKER	Direction Action Territoriale – Secteur Sud-Est
Philippe KEMPF	Direction Action Territoriale – Secteur Sud-Est
Guillaume DRIJARD	Comité de Quartier St-Michel
Michèle CROS-DUPONT	«
Claude CHAUVET	«
Jean-Pierre VALADE	«
Jean-Paul BLANC	Association des Riverains de la prison St-Michel
Charles MARION	«

En introduction, le Maire-Président souligne l'importance de cette rencontre. Il indique que ce projet est ancien, en discussion depuis 15 ans, signe que le sujet est compliqué. Ce dossier comporte des enjeux croisés, de nombreux impératifs pas toujours compatibles.

Il rappelle que pendant la campagne électorale, l'équipe municipale a proposé un projet à vocation culturelle, la cité de la musique, comprenant un auditorium avec, autour, un concept plus large que la seule salle de spectacle. Pour mener à bien ce projet, il fallait un accord préalable entre l'État et la Collectivité avant d'entamer la concertation avec le quartier.

C'est ainsi qu'une étude a été cofinancée par l'État et la Collectivité afin de vérifier si l'idée était réalisable. La démonstration a été faite que ce projet pouvait être réalisé à cet endroit.

Le Maire-Président observe que le quartier a critiqué le manque de concertation. A cet égard, il déplore l'article publié le jour même dans la Dépêche, article qui contient de nombreuses accusations. Le Maire-Président souligne que, sans consensus, il n'y aura pas de projet. Il lance un appel à l'esprit de compromis,

chacun devant accepter le point de vue de l'autre. Il rappelle également qu'il y a quelques années, il avait été envisagé de tout raser pour faire des logements.

Le Secrétaire Général de la Préfecture indique que l'État s'associe aux propos du Maire-Président. Il rappelle que ce site se dégrade depuis 2009 et que, par ailleurs, il a une valeur patrimoniale. Il ajoute que l'Etat a toujours eu à cœur de :

- conserver ce patrimoine
- se rapprocher du Maire pour appréhender cette valorisation
- faire la connexion avec le quartier et son environnement, ce site étant situé en zone urbaine
- mettre l'accent sur l'enjeu du logement, enjeu fondamental s'agissant d'une zone urbaine dense.

Francis Grass présente une synthèse de l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet *abcd*.

Après avoir montré la vision générale du quartier et de son aménagement, il présente l'annexe au projet de protocole entre l'Etat et Toulouse-Métropole, qui reprend les principes généraux du programme prévisionnel :

- la jauge de l'auditorium est de 2000 places pour une surface de plancher de l'équipement culturel de 12 800m<sup>2</sup>.
- la surface destinée aux aménagements des espaces extérieurs est de 9 000m<sup>2</sup>
- 1 400 m<sup>2</sup> environ peuvent être dédiés, dans les 2 branches avant de la prison, à d'autres services culturels et à des services en direction du quartier
- un parking public de 300 places environ,
- construction à vocation de logements : environ 8 000m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit environ 115 logements dont 35 % de logements sociaux, et construction hôtelière de 3 500m<sup>2</sup> environ.

Francis Grass expose ensuite les fondamentaux de l'étude en termes de circulation et de stationnement et explique, en montrant des croquis issus de l'étude, qu'il ne s'agit en aucune façon d'un projet architectural, mais d'une représentation des possibles. Les esquisses présentées permettent de comprendre que l'arrière du site est le seul endroit qui permette l'implantation de l'auditorium si l'on veut conserver l'intégrité de la façade et des ailes côté rue St-Michel.

S'agissant de l'aspect patrimonial du site, il rappelle les 3 points majeurs :

- le mur, qui devra être conservé, du moins dans l'esprit, et dont on peut envisager l'ouverture, mais en maintenant le Castelet arrimé au projet.
- les branches, dont il convient de conserver la vision
- le caractère symétrique de la configuration patrimoniale.

Francis Grass insiste sur le fait que rien ne se ferait sans l'accord de l'ABF.

J.L. Moudenc précise que l'annexe au protocole est une synthèse, c'est-à-dire, une sorte de programme sur lequel il y a convergence entre l'État et la collectivité, mais qu'il y a des marges de discussion.

A la question de M. Drijard, du Comité de quartier, sur l'étape suivante, le Maire-Président précise qu'il y aura une évaluation financière. Selon ce dernier, l'idéal serait que Toulouse-Métropole soit propriétaire et aménageur. La vente s'effectuera à un prix qui sera fonction de l'évaluation réalisée par les Services Fiscaux sur la base du programme. Il précise qu'à ce jour, le prix n'est pas connu et que l'État fera une proposition de prix quand il le connaîtra.

Il invite ensuite les participants à réagir.

Le Comité de Quartier St-Michel présente le document qu'il a préparé, document qui reprend l'histoire de la prison et l'historique de la mobilisation du quartier pour ce bâtiment.

Rappelant que ce patrimoine est protégé, M. Drijard cite la cas de Lyon, où, en 2010, la population s'est mobilisée avec succès contre la démolition de la prison. A Toulouse, le Comité de quartier a lancé une pétition pour la protection de la Prison St-Michel, manifestant le souhait que ce bâtiment devienne un équipement public.

Evoquant le projet étudié par Richard Edwards au début des années 2000, et les images présentées alors au Comité de Quartier, M. Drijard, convient que le site est difficile à aménager mais propose d'enlever les murs, pour créer une place et un parvis, de prévoir des espaces verts et de réhabiliter les bâtiments d'origine.

Pour le Castelet, qui a fait l'objet d'un transfert de gestion à la Ville de Toulouse, il demande un espace de convivialité au rez-de-chaussée, ainsi qu'un espace de détente en extérieur à l'instar du jardin du musée St-Raymond.

Le Comité de Quartier est séduit par le projet autour de la musique, même si une aile doit disparaître. Il demande cependant qu'il y ait des espaces verts, un agrandissement de l'esplanade devant la prison, le recadrage des rues, notamment pour les déplacements des personnes à mobilité réduite, des trottoirs suffisants et des places de stationnement. Il lui paraît difficile, compte tenu de ces besoins, d'imaginer des constructions. Pour le Comité de Quartier, l'esplanade doit permettre de créer une centralité de quartier et l'accès au métro, des deux côtés. Quant aux logements, ceux-ci peuvent être acceptés côté rue du Gorp, mais sans enfermer le site.

En conclusion, le Comité de Quartier propose sa participation au projet, en ateliers, avec un accompagnement des urbanistes et demande que le cahier des charges soit joint au Protocole.

L'Association des Riverains, pour sa part, craint que l'auditorium, par son volume, ne domine trop l'ensemble et cache l'étoile. Évoquant la Loi de Transition Énergétique, le représentant de l'association considère que l'îlot de verdure est à préserver afin de lutter contre les fortes températures.

L'association ne se dit pas fermée à toute proposition mais est opposée à la conservation du mur de façade dans sa totalité.

Le Maire-Président explique qu'il ne s'agit pas d'un protocole de cession, mais d'un protocole *d'intention*. On en est aujourd'hui au 1<sup>er</sup> stade de la concertation.

Selon ce dernier, les principes défendus par le quartier sont conciliables avec le projet de Toulouse-Métropole. L'Etat veut valoriser beaucoup moins qu'il y a quelques années. Le fait que le taux de logements sociaux prévus soit de 35 % est une preuve que l'Etat ne recherche pas le profit.

Le souhait du Maire-Président est d'établir la convergence entre les objectifs de Toulouse-Métropole et ceux des associations.

M. RADOVITCH, ABF, rappelle pour sa part que son rôle est de protéger le patrimoine. Le fait que le Castelet soit devenu un monument historique devrait, selon ce dernier, être de nature à rassurer ses interlocuteurs. Il juge par ailleurs incohérent de vouloir à la fois protéger la prison et abattre les murs.

Pour lui, il est impossible d'accepter une proposition « tout espaces verts ». L'important est que l'on garde l'image du pentagone et la symétrie parfaite. En plaçant l'auditorium sur la 5<sup>e</sup> branche, la symétrie demeure. Le mur peut être remplacé par des constructions, être percé d'ouvertures et de passages, mais il est capital de garder les angles pour conserver l'image du pentagone. Il ajoute que des jardins sont possibles, que les rues adjacentes peuvent être configurées en plateau sans trottoirs, permettant ainsi la circulation de tous les usagers.

Le Maire-Président pose alors la question de la méthode :

- Pour M. Drijard, il convient de travailler « pas à pas » avec les urbanistes pour aboutir au cahier des charges, avec des esquisses, des simulations... permettant une appropriation du projet.

- Pour l'ABF, il ne faut rien dessiner. Il faut laisser aux professionnels le soin de traduire le cahier des charges.

- Pour le Maire-Président, il convient, pour travailler sérieusement, de constituer un petit comité et de prendre le temps de la réflexion. L'idéal voudrait que chacun liste ses souhaits et que les parties se retrouvent en réunion de travail pour aboutir à la fin du semestre, avant les vacances d'été, à la rédaction d'une liste des principes.

Jacques ROSEN propose d'intégrer au groupe de travail les urbanistes qui réalisent l'étude sur le quartier : la Fabrique Urbaine et le Cabinet d'Uythésa.

Le Maire-Président approuve l'apport au groupe de travail de l'appui technique des urbanistes. En effet, selon lui, on ne peut pas se pencher sur ce projet sans embrasser l'aménagement de toute la rue. Il y a une dynamique à créer à partir de ce projet.

\* \* \* \* \*